

Service instructeur
Développement Économique
Universitaire et du Tourisme

N° 2e/128-07

Service consulté
ADT

AMENAGEMENT TOURISTIQUE DES FORETS COMMUNALES

Résumé : Il est proposé d'attribuer une aide de 7 620 € à la commune de SOULTZ pour le terrassement et la création d'infrastructures dans le cadre de la réhabilitation du parcours de santé situé au lieu dit du « Gros Chêne ».

La commune de SOULTZ a décidé de réhabiliter le parcours de santé situé au lieu dit du « Gros Chêne » en forêt communale de SOULTZ.

Les travaux à prévoir sont les suivants : rénovation du circuit existant (sécurisation, terrassement, élargissement), démontage de l'existant et pose d'un nouveau mobilier (panneau d'accueil, fléchage et signalisation,...), ainsi que l'extension du parcours existant (sécurisation, broyage, terrassement et pose de nouveaux mobiliers).

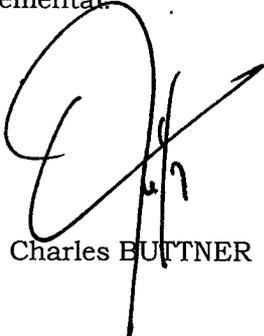
Le coût total des investissements est de 55 000 € HT.

L'aide départementale pourrait s'élever à 50 % du montant des travaux, plafonnée à une subvention de 7 620 €.

Je vous propose :

- de prendre en considération ces travaux et d'attribuer à la commune de SOULTZ une aide de 7 620 € au titre de l'aménagement touristique des forêts ;
- de prélever les crédits sur l'enveloppe 89689, chapitre 204, nature 20414, fonction 94, programme F041, du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


Charles BUTTNER